



ARRETE N° 2026 – 280
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Réservation Places de Stationnement
FESTIVAL « PAROLES PAROLES 2026 »
Du Mercredi 1^{er} au Lundi 6 Avril 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU la demande de Madame Vanessa SIMON CATELIN de l'Associations « Les Z'Ateliers de la Tête de Bois », afin d'organiser le Festival « Paroles Paroles 2026 », du Mercredi 1^{er} au Lundi 6 Avril 2026,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Dans le cadre du Festival "Paroles Paroles 2026" se déroulant en partie aux Greniers à Sel, Rue de la VILLE, le stationnement sera autorisé sur la Place Henri Jeanson, pour les Organisateurs (3 voitures) et de *façon ponctuelle pour les différentes compagnies*, du MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026 à 9H00, au LUNDI 6 AVRIL 2026 à 20H00, afin de permettre le déchargement et le chargement des matériels.

ARTICLE 2 : La voie d'accès à la Place Henri Jeanson, devra rester libre pendant la période citée dans l'article 1, afin de permettre les interventions du Centre de Secours, en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera réservé, sur 8 places, sur le Parking BASSIN DE L'EST (sur la gauche), pendant la période citée dans l'article 1.

ARTICLE 4 : Mise en place des barrières pour la réservation des places de stationnement par le Centre Technique Municipal et installation par la Police Municipale

ARTICLE 5 : le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et aux Organisateurs chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 23 Mars 2026,

Le Maire : Michel LAMARRE

